



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

**Retraçant les informations financières essentielles du Compte Financier Unique
2024 et du Budget Primitif 2025 de la Commune de MORILLON
(Cf. Article 2313-DU CGCT)**

CONSEIL MUNICIPAL du 06 mars 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible en version papier en mairie et sous format numérique sur le site internet de la Commune.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. INTRODUCTION ET DÉFINITIONS	3
1. Le budget	3
2. Le Compte financier unique (CFU)	3
II. BUDGET PRIMITIF (BP) DE L'EXERCICE 2025	5
III. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE	7
1. ÉVOLUTIONS DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES	7
2. BUDGET PRIMITIF – CFU 2024 – BP 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8
2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)	10
A. Compte financier unique 2024 :	10
B. Budget primitif 2025 :	10
2.1.2 Les charges de personnel (Chapitre 012)	11
A. Compte Financier Unique 2024 :	11
B. Budget primitif 2025 :	11

2.1.3.	Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :	11
A.	Compte Financier Unique 2024 :	11
B.	Budget primitif 2025 :	12
2.1.4.	Les atténuations de produits (chapitre 014)	12
2.1.5.	Les charges financières (chapitre 66)	12
2.1.6.	Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)	12
2.2.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
2.2.1.	L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) :	14
2.2.2.	Les atténuations de charges (chapitre 013)	15
A.	Compte Financier Unique 2024 :	15
B.	Budget primitif 2025 :	15
2.2.3.	Les produits de services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	15
A.	Compte Financier Unique 2024 :	15
B.	Budget primitif 2025 :	15
2.2.4.	Les impôts et taxes (chapitre 73)	15
2.2.4.1.	Impôts et contributions directes :	15
A.	Compte Financier Unique 2024 :	16
B.	Budget primitif 2025 :	16
2.2.4.2.	Autres impôts et taxes :	18
A.	Compte Financier Unique 2024 :	18
B.	Budget primitif 2025 :	18
2.2.5.	Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)	18
2.2.6.	Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :	18
2.2.7.	Les produits exceptionnels (chapitre 077) :	19
3.	BUDGET GENERAL – CFU 2024 – BP 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT	19
3.1.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19
A.	Compte Financier Unique 2024 :	20
B.	Restes à réaliser 2024 :	21
C.	Budget primitif 2025 :	21
3.2.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	22
A.	Compte Financier Unique 2024 :	23
B.	Restes à réaliser 2024 :	23
C.	Budget primitif 2025 :	24
4.	BUDGET GENERAL – BP 2023 – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT	25
V.	CONCLUSION	25

I. INTRODUCTION ET DÉFINITIONS

1. Le budget

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes provisionnées pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité et équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

2. Le compte financier unique (CFU)

En 2025, la commune de Morillon passe au compte financier unique (CFU), qui devient le nouveau document budgétaire de référence commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable public. Celui-ci se substitue à la fois au compte administratif établi par l'ordonnateur (le Maire) et au compte de gestion établi par le comptable public, votés les années précédentes.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. A Morillon, le compte financier unique est généralement voté en même temps que le vote du budget primitif.

Il permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte financier unique présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement. Une fois celui-ci voté, le Conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats, qui sont intégrés au budget de l'année suivante.

Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le Conseil municipal a voté le 06 mars 2025, le compte financier unique 2024 et le budget primitif 2025. Ces documents peuvent être consultés sur le site Internet de la mairie de Morillon, ou sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. BUDGET PRIMITIF (BP) DE L'EXERCICE 2025

PRÉSENTATION DU BUDGET

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévision budgétaire	5 378 763,84	4 602 799,48
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	775 964,36
Total de la section de fonctionnement	5 378 763,84	5 378 763,84
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévision budgétaire	2 796 595,84	4 137 614,27
RAR de l'exercice précédent	287 152,55	586 376,32
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 640 242,20	0,00
Total de la section d'investissement	4 723 990,59	4 723 990,59
Total toutes sections confondues	10 102 754,43	10 102 754,43

1. Le budget primitif 2025 a été établi selon les grandes orientations suivantes :

S'agissant de la section de fonctionnement :

Pour les principaux postes de dépenses au BP 2025 :

- Une augmentation des charges à caractère général (+ 31,14 %) notamment du fait de charges nouvelles liées à la reprise de la gestion du groupement de commandes pour l'évacuation des blessés du domaine skiable avec les communes de Samoëns et de Sixt-Fer-à-Cheval (129 000 €) et la poursuite de la stratégie communale liée à la consolidation de l'attractivité toute saison de Morillon, avec comme point d'orgue l'organisation d'une épreuve de la Coupe du monde de VTT (150 000 €) ;
- Des charges de personnel qui augmentent en 2025 (+ 10,87 %) afin d'assurer la consolidation des services pour assurer la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par l'équipe municipale ;
- En parallèle, une augmentation maîtrisée des autres charges de gestion courante en augmentation (+6,78 %), malgré un soutien maintenu au tissu associatif local et des besoins en constante augmentation des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère ;
- Une diminution des intérêts de l'emprunt (-10,38 %) qui se poursuit du fait de la diminution progressive de l'encours de la dette.

Pour les recettes régulières au BP 2025, une augmentation des recettes est attendue en 2025 par rapport à 2024 due aux événements suivants :

- Un excédent de fonctionnement qui se maintient à un niveau presque identique, malgré un niveau soutenu des investissements, grâce à un travail conséquent de sollicitations de subventions pour financer les investissements structurants ;

- Une revalorisation des bases d'imposition de 1,7 % (Loi de finances pour 2025) qui assure une augmentation des recettes fiscales communales ;
- Des recettes supplémentaires attendues sur la taxe Loi Montagne et la redevance de concession du domaine skiable du fait du dynamisme constaté sur la saison hivernale 2024-2025 ;
- Un maintien de la Taxe de séjour à un taux similaire, car, suite au travail conséquent effectué par l'équipe municipale et les services, les bases de données ont été consolidées et les redevables sont aujourd'hui connus ;
- De nouvelles recettes issues du remboursement, par les communes de Samoëns et de Sixt-Fer-à-Cheval, de leurs quotes-parts du groupement de commandes pour l'évacuation des blessés du domaine skiable, et de l'augmentation des tarifs publics des secours sur piste ;

Concernant la section d'investissement :

- Le maintien d'un niveau accru en matière de dépenses d'équipement pour le financement de différents projets, et notamment le projet d'envergure relatif à la réhabilitation des espaces publics aux Esserts complété par la création d'une aire de jeux ;
- La perception de recettes versées par l'État lié au fonds de compensation de la TVA en hausse, corrélativement aux investissements réalisés l'année précédente ;
- L'intégration de subventions sollicitées auprès des partenaires pour assurer le financement des projets structurants. Les élus, appuyés par les services municipaux, sont particulièrement actifs dans la recherche de subventions pour le financement de leurs projets auprès des principaux partenaires des collectivités territoriales. Des subventionnements thématiques sont sollicités et l'obtention de financements publics conditionne régulièrement le lancement des projets d'investissement afin de limiter l'impact desdits projets sur le budget de la Commune.

III. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

1. ÉVOLUTIONS DES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

Equilibres financiers	CA 2023	CA 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT			
RECETTES DE GESTION COURANTE	3 896 763	4 514 468	4 599 300
Impôts directs et indirects (Chapitre 73)	2 337 811	2 897 972	2 889 580
DGF dotations et participations (Chapitre 74)	541 290	541 619	528 425
Produits des services (Chapitre 70)	305 458	341 833	435 525
Autres produits gestion courante (Chapitre 75)	612 459	675 927	696 370
Atténuation charges/Remb. Charges personnel (Chapitre 013)	99 745	57 117	49 400
DEPENSES DE GESTION COURANTE	3 034 355	3 164 520	3 888 678
Charges de Personnel	756 238	824 023	960 220
Charges à caractère général (Chapitre 011)	1 390 442	1 505 229	2 014 708
Atténuation de produits -ACTP (Chapitre 014) - FPIC	270 172	274 911	275 200
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	617 503	560 357	638 550
Dépenses imprévues	0	0	0
EPARGNE DE GESTION	862 408	1 349 948	710 622
Intérêts de la dette (Chapitre 66)	37 004	33 408	29 950
Produits exceptionnels/spécifiques (Chapitre 77)	24 028	0,00	3 500
Charges exceptionnelles/spécifiques (Chapitre 67)	13 804	0,00	5 000
EPARGNE BRUTE	835 628	1 316 540	682 172
INVESTISSEMENT			
Remb. Capital de la dette et cautionnement	181 846	180 500	181 860
TOTAL	181 846	180 500	181 860
EPARGNE DISPONIBLE	653 782	1 136 040	500 312

A noter : L'examen de l'évolution des grandes masses budgétaires exclut l'affectation de l'excédent de fonctionnement et le virement à la section d'investissement, ce qui explique la différence entre les totaux des recettes et des dépenses de gestion courante par rapport au total global de la section de fonctionnement.

L'examen de l'évolution des épargnes sur les exercices budgétaires de 2023 à 2025 permet l'analyse suivante :

- L'épargne de gestion connaît une nette augmentation entre 2023 et 2024, résultat de la décision des élus de revaloriser les taux d'imposition et d'appliquer la majoration de la taxe d'habitation afin de générer des recettes nouvelles et ainsi des marges de manœuvre pour investir et engager des projets structurants pour la Commune ;
- La capacité d'autofinancement ou épargne disponible s'obtient en déduisant le capital de la dette de l'épargne brute. Ce qui fait donc apparaître, au final, une nette augmentation de la capacité d'autofinancement en 2024 par rapport à 2023.

- Pour 2025, le prévisionnel de l'épargne de gestion diminue à nouveau. Cette baisse est liée à l'augmentation des charges de fonctionnement explicitée plus bas.

2. BUDGET PRINCIPAL – CFU 2024 – BP 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

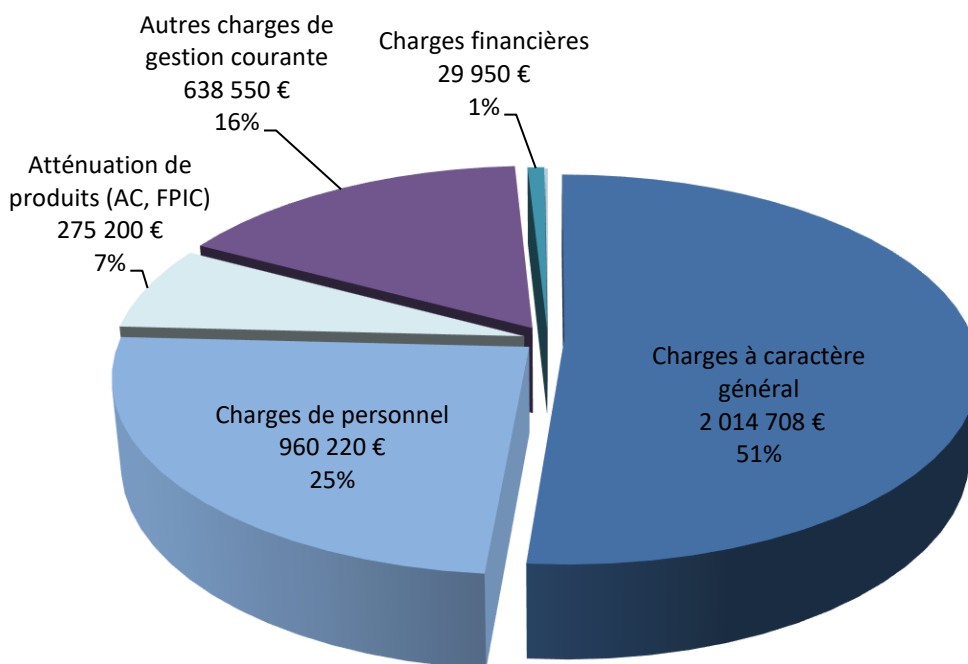
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour l'exercice 2025, le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élève à **5 378 763,84 €** et se répartit comme suit :

2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 536 344,00	1 505 229,51	2 014 708,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	866 088,00	824 022,56	960 220,00
014	Atténuations de produits (FPIC) et AC	275 200,00	274 910,61	275 200,00
023	Virement à la section d'investissement	1 884 252,61		1 455 135,84
042	Opération d'ordre transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante	598 025,00	560 356,92	638 550,00
66	Charges financières	33 418,00	33 408,05	29 950,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES		5 198 327,61 €	3 197 927,65 €	5 378 763,84 €

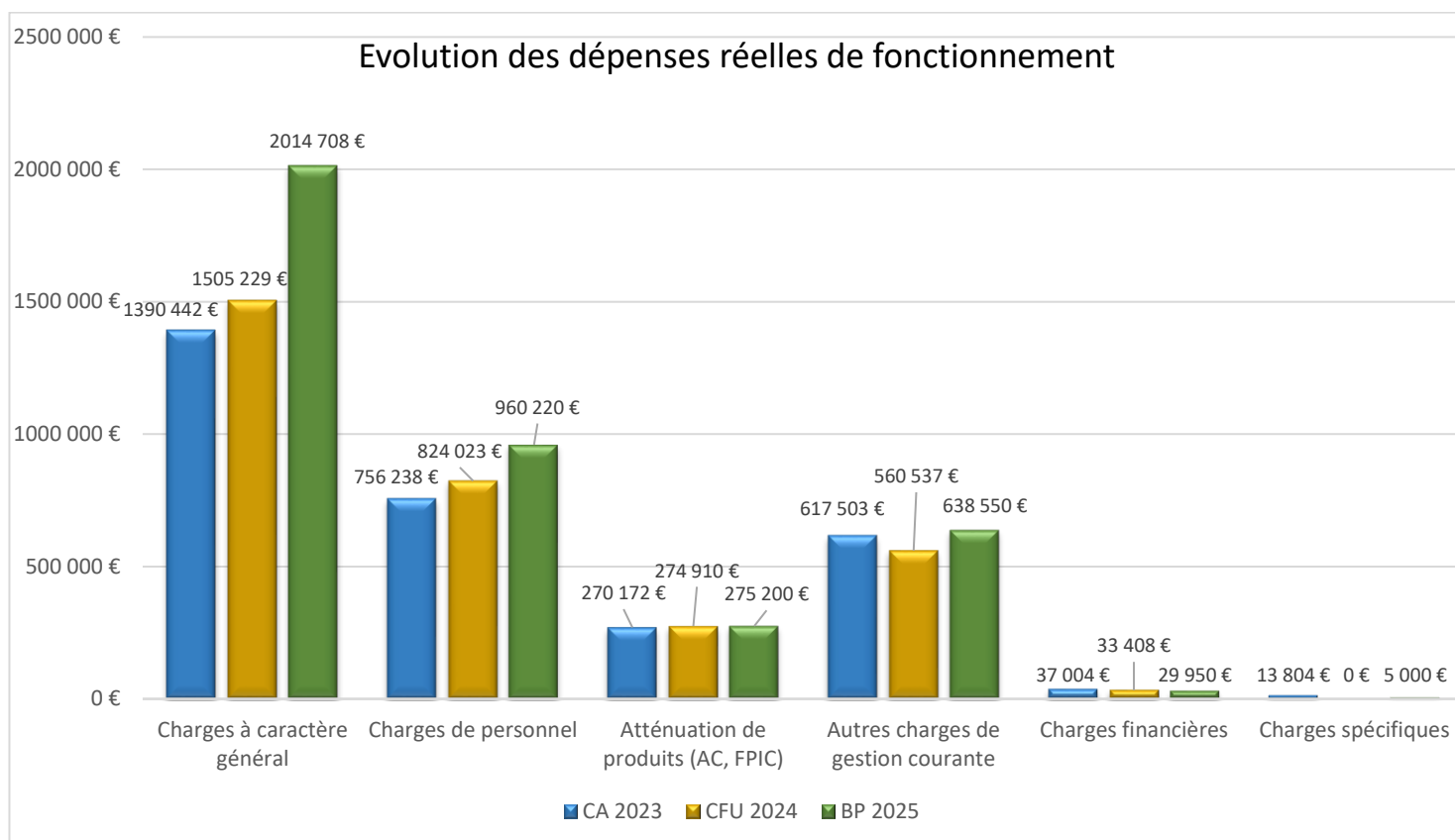
Présentation graphique – BP 2025 – Dépenses réelles de fonctionnement



Détail des dépenses – CFU 2024 - BP 2025 – Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour l'activité des services (fournitures - entretiens – services techniques - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, fêtes et cérémonies ...), charges locatives (crédit-bail informatique et téléphonie), frais d'assurances et honoraires des conseils juridiques, les frais de personnel, les subventions accordées (Associations et sponsoring), les participations aux structures partenaires (syndicats intercommunaux divers pour école primaire, ski bus, transports scolaires), la prise en charge des secours sur pistes, les intérêts de la dette, le prélèvement par l'Etat du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le virement en autofinancement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif 2025 à **5 378 763,84 €**.



2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre de dépenses permet à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien comme l'électricité, l'eau, le carburant, le fioul, l'achat de petits matériels, les réparations de voirie, l'entretien et les prestations de service.

A. Compte financier unique 2024 :

Au CFU 2024, une augmentation de 8,25 % des dépenses à caractère général est constatée. Ainsi, malgré des charges de fonctionnement nouvelles, notamment pour la diversification touristique (entretien des pistes VTT, ouverture estivale de la TC 10), celles-ci sont contenues.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement sur le chapitre 011 relevé dans le cadre du CFU (98 %) montre que les projections ont été faites au plus juste.

B. Budget primitif 2025 :

Pour le BP 2025, une augmentation des charges à caractère général (+ 31,14 %) est prévue du fait :

- De la poursuite de la stratégie de diversification touristique de la commune de Morillon, induisant :
 - Une augmentation du coût des prestations d'entretien des pistes de VTT du fait d'un accroissement du domaine permettant de développer l'offre (30 000 €) et des charges liées au financement de l'ouverture de la télécabine de Morillon (4 000 €) ;
 - De la budgétisation des coûts projetés liés à l'organisation de la coupe du monde 2025 de VTT (150 000 €) dans le cadre, point d'orgue de la politique de développement de l'offre de VTT sur Morillon et de la stratégie de diversification de l'offre touristique ;

- De la participation au groupement de commandes constitué avec l'ensemble des communes du Grand Massif pour réaliser une étude stratégique sur la diversification touristique sur l'ensemble du massif (20 000 €) ;
- D'une campagne de travaux d'entretien de voirie et des bâtiments publics plus importante ;
- Du financement du groupement de commandes pour l'évacuation des blessés du domaine skiable, constitué avec les communes de Samoëns et de Sixt-Fer-à-Cheval, car Morillon est dorénavant coordonnateur du groupement de commandes (200 000 €, dont 71 000 € pour Morillon, le reste étant remboursés par les deux autres communes) ;

2.1.2. Les charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent aux salaires versés par la commune aux agents titulaires et non-titulaires (contractuels, saisonniers), ainsi qu'aux charges salariales et patronales et contributions aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite, Pôle Emploi, organismes de formation CNFPT, médecine professionnelle, assurance statutaire, etc).

A. Compte financier unique 2024 :

En 2024, les charges de personnel ont augmenté de 8,96 % du fait de l'intégration de nouvelles charges liées à la politique salariale et à la consolidation des services (arrivée d'un responsable des finances, renforcement du fleurissement...). Les dépenses effectives sont inférieures aux projections du fait de vacance de poste durant l'année.

B. Budget primitif 2025 :

Pour le budget primitif 2025, une augmentation prévue de 10,87 % des charges de personnel, liée entre autres à :

- La budgétisation des évolutions salariales, des revalorisations salariales et de l'augmentation éventuelle du point d'indice, l'augmentation légale de la prise en charge de la participation à la mutuelle et à la prévoyance ;
- Le financement de postes supplémentaires sur une année entière, avec un responsable des finances et des marchés publics recruté sur l'année et un agent d'accueil qui passe à plein temps ;
- Le recrutement d'agents saisonniers supplémentaires, notamment un agent des services techniques, un gardien de parking et un maître-nageur sauveteur supplémentaire ;
- L'augmentation des cotisations retraite.

2.1.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

A. Compte financier unique 2024 :

Ce chapitre intègre les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations et aux écoles, le sponsoring des sportifs de haut niveau, et l'ensemble des participations intercommunales aux nombreuses structures partenaires (SIVOM scolaire, SIMG, SIVHG, SDIS).

En 2024, les projections budgétaires relatives aux autres charges de gestion courante ont été réalisées à 93.70% des éléments budgétés.

Les dépenses inhérentes à ce chapitre se maintiennent avec une baisse de 9,25 % en 2024 par rapport à 2023 liée au fait que la commune de Morillon n'a pas, en 2024, réalisé d'intégration en non-valeur de créances prescrites en l'absence d'éléments clairs et de réunion de travail avec les agents de la Trésorerie.

B. Budget primitif 2025 :

Une augmentation maîtrisée des autres charges de gestion courante (+6,78 %) malgré le maintien de la politique de financement des associations et l'accroissement des participations à certains syndicats intercommunaux (SIVOM scolaire, SIVHG) du fait d'une augmentation de leurs dépenses justifiant des financements plus conséquents.

2.1.4. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comprend :

- La participation de la commune dans le dispositif du Fonds national de péréquation des ressources (FPIC) qui consiste pour l'Etat à prélever une partie des ressources de certaines collectivités disposant d'une certaine richesse fiscale (*potentiel financier agrégé par habitant supérieur à la moyenne nationale*), pour les reverser à des territoires moins favorisés. Ce montant représente 40 000 € dans le budget communal, montant stable depuis 2018 ;
- Les attributions de compensation à la Communauté de Communes Montagnes du Giffre CCMG (184 700 €) représentant le complément de produit fiscal à reverser à l'intercommunalité pour lui permettre d'assurer les compétences qui lui ont été transférées (aménagement et gestion des zones d'activités économiques, promotion du tourisme, Arve Pure et SAGE, facilitation de l'insertion des personnes en difficulté, SMDHAB¹, Espaces naturels – Natura 2000). Ces attributions de compensations pour Morillon ont été diminuées en 2023 par rapport aux années précédentes du fait de la récupération, par la commune, de la compétence « Vélo descendant ».

Ces montants restent stables entre 2024 et 2025.

2.1.5. Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette de la Commune. S'établissant à 33 408 € dans le CFU 2024, ce montant poursuit sa diminution du fait de la réduction progressive du capital restant dû, soit un montant prévu au BP 2025 s'établissant à 29 950 €.

2.1.6. Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Le virement prévisionnel à la section d'investissement doit couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts (181 860 €) et assure un autofinancement net pour financer une partie des investissements.

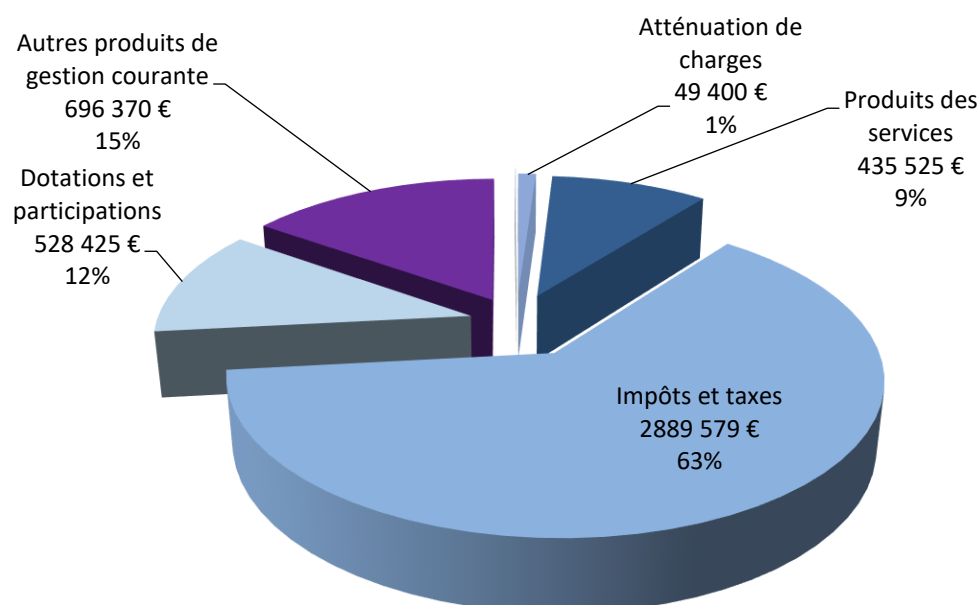
Ce montant s'établit à 1 455 135,84 € au BP 2025, en dépenses de fonctionnement, et alimente une recette identique en section d'investissement (chap. 021 virement de la section d'investissement) pour couvrir le financement des projets.

¹ SMDHAB : Syndicat mixte de développement de l'Hôpital Annemasse-Bonneville, syndicat chargé de la gestion foncière pour l'implantation du CHAL

2.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°	Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
001	Excédent de fonctionnement reporté	800 442,32 €		775 964,36 €
013	Atténuations de charges	80 000,00	57 116,47	49 400,00
70	Produits des services	317 440,00	341 833,15	435 525,00
73	Impôts et taxes	2 815 422,00	2 897 972,82	2 889 579,48
74	Dotations, subventions et participations	549 945,00	541 619,07	528 425,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections			
75	Autres produits de gestion courante	631 578,29	675 926,61	696 370,00
77	Produits exceptionnels + produits financiers (76)	3 500,00	0,00	3 500,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 198 327,61 €	4 514 468,12 €	5 378 763,84 €

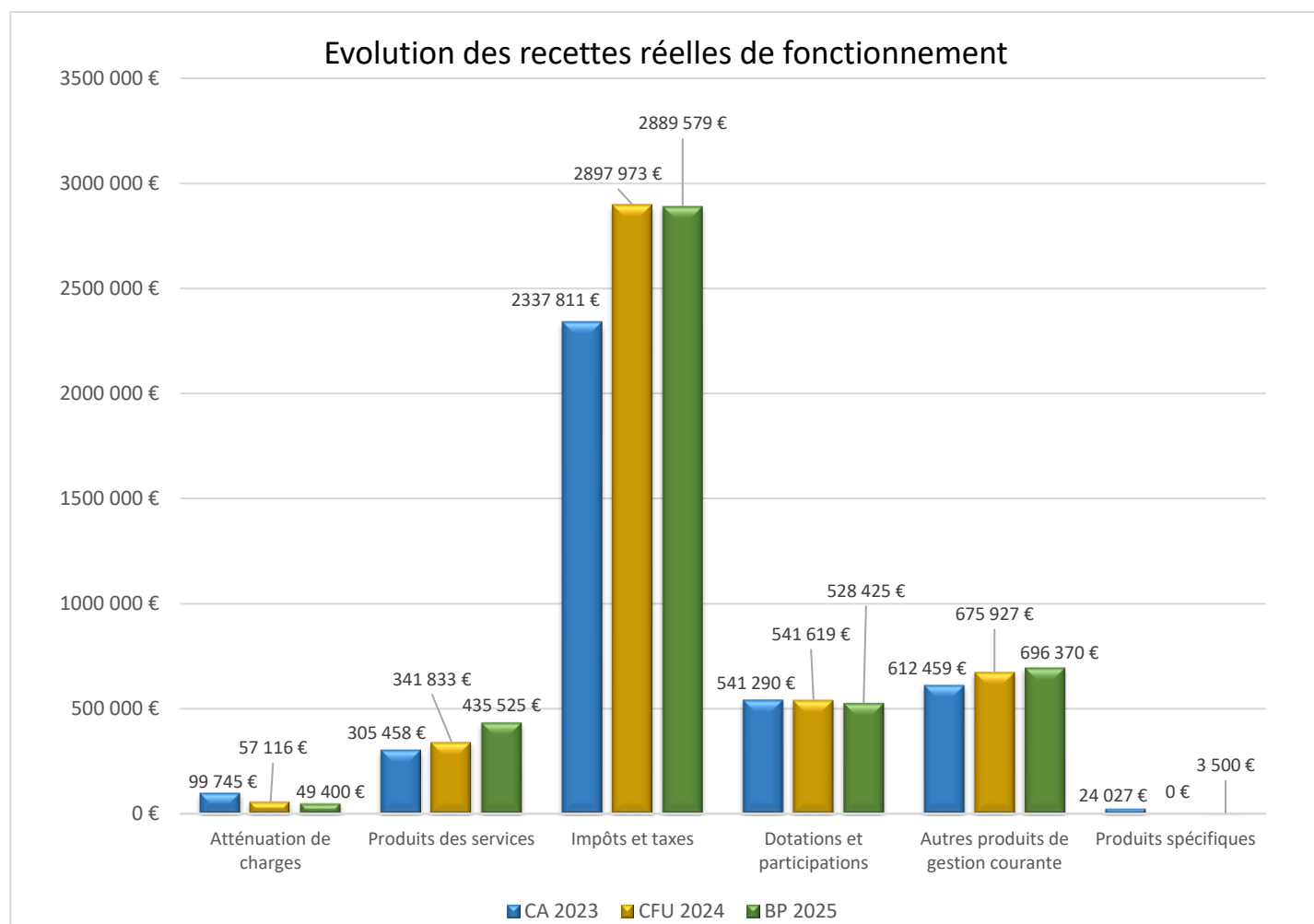
Présentation graphique – BP 2025 – Recettes réelles de fonctionnement



Détail des Recettes - CFU 2024 - BP 2025 – Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (redevance d'occupation domaine public), de la gestion du domaine (coupe de bois, cimetière, locations bâtiments), remboursements divers (secours sur pistes), aux impôts locaux et autres taxes, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent dans ce budget primitif à 5 378 763,84 € en équilibre avec les dépenses.



2.2.1. L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) :

Ce montant correspond au report de l'excédent de 2024 du budget principal, tel que constaté à la clôture de l'exercice, et affecté en recettes de fonctionnement au BP 2025.

L'excédent de clôture de l'exercice 2024, reporté au chapitre 002 des recettes de fonctionnement au BP 2025, est ainsi égal à **775 964,36 €**.

Il est important de noter que l'excédent de fonctionnement reporté d'année en année se maintient par rapport à l'année précédente, et ce malgré un programme d'investissement ambitieux et soutenu et le financement de projets structurants pour la commune. Une attention particulière et un travail conséquent sur la recherche de subventions expliquent en grande partie ce phénomène et permet de limiter l'autofinancement à la charge de la commune pour les opérations d'envergure.

Toutefois l'augmentation des charges de fonctionnement induit une diminution de la somme du virement à la section d'investissement et donc des capacités d'investissement.

2.2.2. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend les remboursements attendus sur les charges de personnel (assurance statutaire, indemnités journalières).

A. Compte financier unique 2024 :

En 2024, les arrêts récurrents (agent en congé maladie de longue durée) et les arrêts ponctuels (congés maladie notamment) ont été couverts à hauteur de 57 116 €.

B. Budget primitif 2025 :

En 2025, l'anticipation d'un montant moindre est à prévoir afin de rester précautionneux (49 400 €).

2.2.3. Les produits de services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre correspond aux recettes de prestations fournies, biens mis à disposition, services rendus par la commune, gestion de son domaine, et comprend essentiellement :

- Redevance d'occupation domaine public (exploitants sur la base de loisirs du Lac Bleu, redevances versées par les gestionnaires de réseaux...), concessions cimetière,
- Recettes des coupes de bois,
- Recettes de l'activité « ski pour tous »
- Remboursement de mise à disposition de locaux, refacturation de charges locatives,
- Remboursement des secours sur pistes.

A. Compte financier unique 2024 :

Au compte financier unique 2024, un montant supérieur aux prévisions budgétaires a été encaissé, grâce notamment à l'instauration du parking payant au Lac bleu qui a permis de générer des recettes nouvelles suite aux investissements réalisés par la commune pour le réaménagement de la RD 54 et des stationnements sur la base de loisirs du Lac bleu.

B. Budget primitif 2025 :

Pour le BP 2025, les prévisions de recettes sur ce chapitre augmentent du fait du remboursement des secours sur piste par les communes de Samoëns et de Sixt-Fer-à-Cheval de leurs quotes-parts du groupement de commandes pour l'évacuation du domaine skiable dorénavant géré par Morillon, et également du fait de l'augmentation des tarifs des secours sur pistes.

2.2.4. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

2.2.4.1. Impôts et contributions directes :

Le principal poste de recettes porte sur les impôts ou contributions directes, pour lequel le produit attendu regroupe les produits de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur le bâti (TFB), et de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) et de la majoration 40 % de TH sur les résidences secondaires (votée en 2023) - sachant que la cotisation foncière des entreprises (CFE) est transférée à la Communauté de communes CCMG.

A. Compte financier unique 2024 :

Pour les contributions directes, le produit encaissé des 3 taxes locales, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur le bâti (TFB) et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) auxquelles il faut ajouter l'instauration de la majoration de 40 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires votée en 2023, a été porté à un montant de 2 194 081 € au CFU 2024.

Ci-dessous, le détail des produits de la fiscalité locale pour 2024 notifié par les services de l'Etat :

Produit de la fiscalité perçu en 2024 (état 1288 M)			
	<u>Bases fiscales</u>	<u>Taux constants</u>	<u>Produit</u>
TAXE HABITATION	4 539 221	<i>Montant garanti par l'Etat</i>	955 506
Majoration TH de 40 %			356 838
Foncier bâti	3 777 448	28.72%	1 082 747
Foncier non bâti	22 028	77.50%	17 072
Coefficient correcteur			-218 655
Produit fiscal 2024			2 194 081

Ainsi, en 2024, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a permis de générer 356 838 € de fiscalité supplémentaire. Conjointement, l'augmentation des taux et la revalorisation des bases fiscales a généré 247 939 € de fiscalité supplémentaire en 2024.

B. Budget primitif 2025 :

Pour 2025, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il convient toutefois de noter que les bases fiscales seront revalorisées de +1,7 %.

La prévision des recettes fiscales au BP 2025 s'établit donc comme ci-dessous :

Estimation 2025 - Taux identiques à 2024 - Bases revalorisées +1.7 % en 2025			
	<u>Bases fiscales</u>	<u>Taux constants</u>	<u>Produit</u>
TAXE HABITATION	4 616 388	21.05%	971 750
Foncier bâti	3 841 665	28.72%	1 103 326
Foncier non bâti	22 402	77.50%	17 362
Coefficient correcteur			-217 742
Majoration de TH	4 154 749	40%	349 830
Produit fiscal estimé			2 224 526

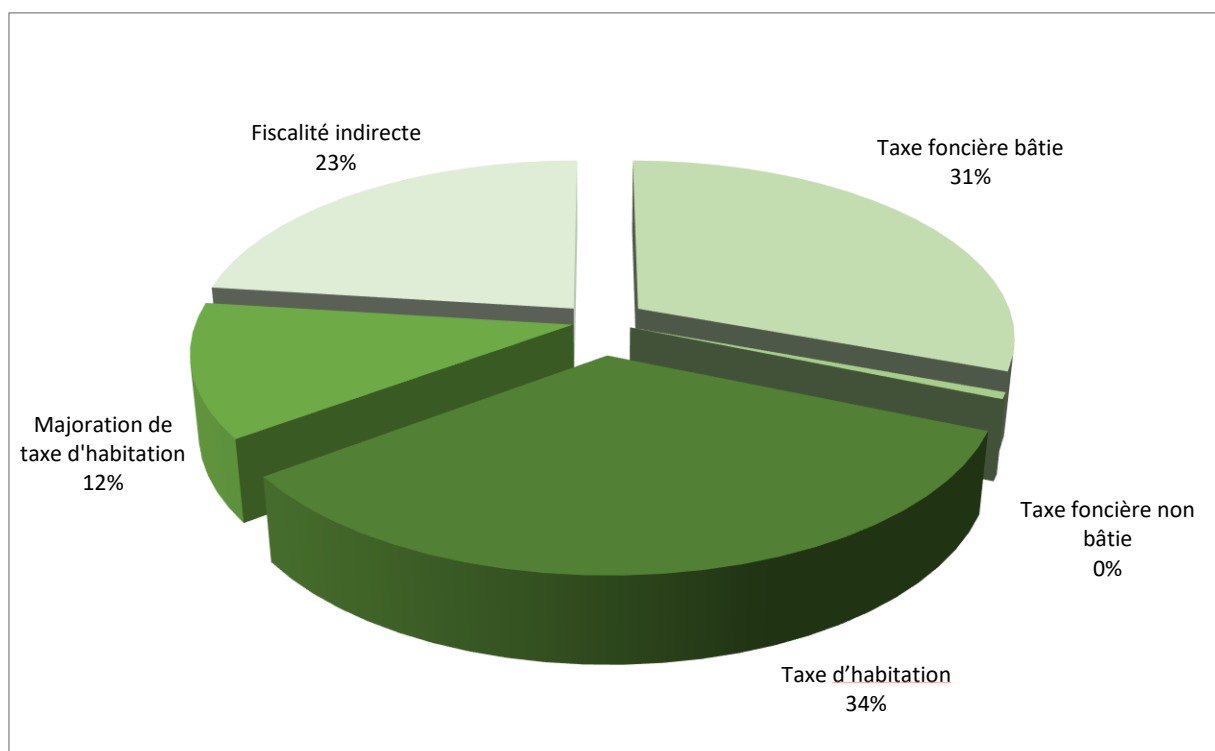
Le produit de fiscalité estimé pour 2025 s'élève à 2 224 526 €.

À titre d'information complémentaire, les tableaux ci-dessous illustrent le comparatif des taux appliqués par les communes voisines ou avec des enjeux touristiques aux enjeux similaires à Morillon :

	Morillon	Châtillon-sur-Cluses	La-Rivière-Enverse	Mieussy	Samoëns	Sixt-Fer-À-Cheval	Taninges	Verchaix
Taux de taxe d'habitation	21,05 %	16,76%	18,47%	21,62 %	22,98%	20,50%	20,30%	18,58%
Majoration de taxe d'habitation	40 %	0	20 %	20%	40 %	0	15 %	40%
Taxe Foncière sur propriété bâti	28.72 %	27,11 %	26.63 %	27,76 %	29,45 %	31,09 %	25,52 %	23,98 %
Taxe Foncière sur propriété non bâti	77.50 %	51,14 %	90.03 %	72,84 %	76,39 %	96,01 %	81,17 %	99,08 %

	Morillon	Les Carroz-d'Arâches	Magland (Flaine)	Les Gets	Morzine /Avoriaz	Les Contamines-Montjoies	Chamonix	Combloux	Praz-sur-Arly
Taux de taxe d'habitation	21,05 %	24,63 %	18.77 %	18,62 %	19,87 %	22,99 %	15,69 %	22.94 %	22.25 %
Majoration de taxe d'habitation	40 %	50 %	0 %	0 %	55 %	30 %	50 %	50 %	30 %
Taxe Foncière sur propriété bâti	28.72 %	31,81 %	29,85 %	25,32 %	25,81 %	27,41 %	28,50 %	33,42 %	30,49 %
Taxe Foncière sur propriété non bâti	77.50 %	124,98 %	78,08 %	82,26 %	58,55 %	113,61 %	30,85 %	103,92 %	136,81 %

Répartition des parts de fiscalité directe locale – BP 2025



2.2.4.2. Autres impôts et taxes :

A. Compte financier unique 2024 :

- Une diminution des recettes générées par la taxe de séjour est constatée par rapport à 2023, due aux arriérés recouverts en 2024. Le montant perçu en 2024 est de l'ordre de 211 000 € et l'entièreté de la taxe potentielle a été perçue.
- La taxe sur les remontées mécaniques (270 350 €), calculée sur le chiffre d'affaires du délégataire du domaine skiable, a connu une augmentation de 17% par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de l'augmentation des tarifs décidée en 2023 pour la saison hivernale 2023-2024.

B. Budget primitif 2025 :

Au BP 2025, ces produits de taxe sont détaillés comme suit :

- Des recettes de taxe de séjour qui se stabilisent, estimés raisonnablement à un niveau similaire à l'année 2023, soit un montant prévisionnel de 200 000 € ;
- Un produit lié à la Taxe Loi Montagne prévu en augmentation (+3,94%), soit un montant de 281 000 € du fait du dynamisme de la saison hivernale 2024-2025 ;
- Une baisse estimée de la taxe sur la consommation d'électricité, suite au recouvrement d'arriérés sur l'année 2024 et du fait d'une baisse envisagée de 16 % du coût de l'énergie en 2025 ;
- Une précaution est conservée sur le montant attendu du reversement par le Conseil Départemental dans le cadre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, afin d'anticiper un éventuel ralentissement du marché de l'immobilier sur la Haute-Savoie ;
- Les autres taxes et impôts divers sont prévus à un montant similaire à celui perçu en 2024 : 3 074 € de taxe pylônes, 1 000 € pour droits de place sur le marché.

2.2.5. Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)

Ces ressources se composent principalement des allocations compensatrices de fiscalité directe, de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat et de subventions reçues qui ne concernent pas les équipements.

Pour le BP 2025, les dotations et participations sont reconduites à un niveau équivalent à 2024 avec une marge de précaution (le montant des dotations n'est pas encore communiqué par l'Etat à l'heure de l'élaboration du BP 2025), soit un global de 528 425 € contre un réalisé de 541 619 € au CFU de 2024.

Il s'agit de :

- La dotation forfaitaire (DGF) : 259 000 € ;
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : 169 000 € ;
- La dotation Nationale de péréquation (DNP) : 28 500 € ;
- Le fonds de compensation de TVA (FCTVA) pour la part fonctionnement : 20 000 € ;
- Le fonds Genevois : 35 000 €.

2.2.6. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Il s'agit des revenus des immeubles, des redevances versées par les concessionnaires (GMDS), des remboursements des assurances, des remboursements des indemnités de servitudes de pistes.

Concernant la redevance versée par GMDS, celle-ci s'élevait à 315 408 €. Pour le BP 2025 le montant est prévu à la hausse (+3,7%), conjointement à la taxe Loi Montagne, soit un montant de 327 080 €, du fait du dynamisme touristique constaté sur la saison hivernale 2024-2025.

Concernant les autres produits reprenant les revenus des loyers et les remboursements divers, le CFU 2024 totalise un montant global de 97 947 € et il est prévu au BP 2025 un montant global de 118 240 €, du fait de l'encaissement prévu de la participation de la CCMG aux travaux de la RD 54 pour l'installation des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets.

2.2.7. Les produits exceptionnels (chapitre 077) :

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57, adoptée par la commune de Morillon et applicable au 1^{er} janvier 2024 en application de la loi, les budgets communaux ne peuvent plus intégrer des prévisions budgétaires sur le chapitre dédié aux produits exceptionnels. Aussi, comme pour le BP 2024, le BP 2025 prévoit uniquement des crédits sur l'article destiné à constater des annulations de mandat sur des exercices antérieurs (3 500 €).

3. BUDGET PRINCIPAL – CFU 2024 – BP 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT

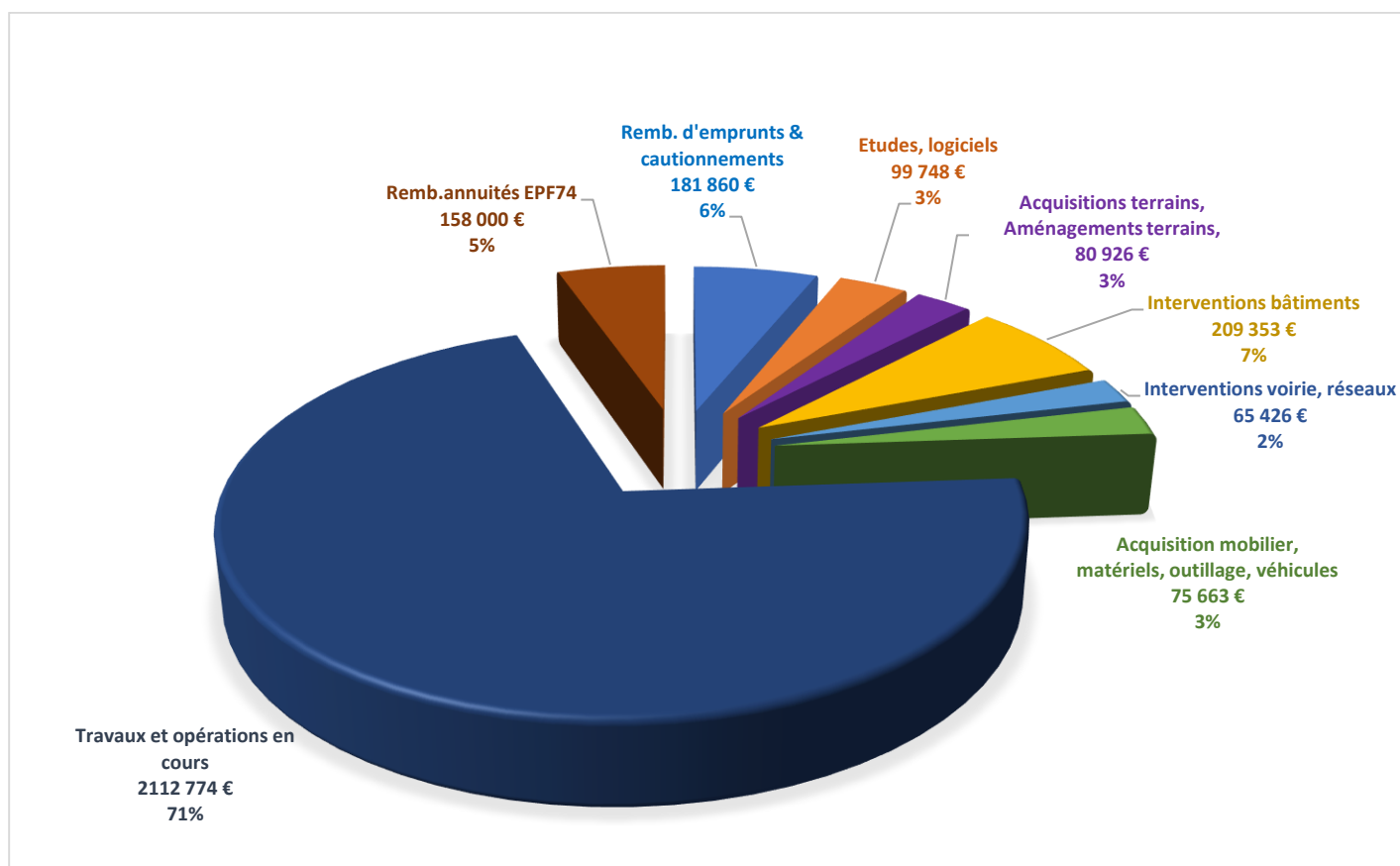
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

3.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibre, dans le BP 2025, à un montant de **4 723 990,59 €** et se répartit comme suit :

N°	Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
001	Déficit d'investissement reporté	1 293 263,94		1 640 242,20
10	Dotations, fonds et réserve Remb. taxe aménagement, subv Départ	6 500,00	5 881,11	
041/042	Opérations patrimoniales (op. cessions)	695 239,62	628 399,46	100 000,00
040				
16	Emprunts et dettes assimilées	181 536,00	180 499,90	181 860,00
20	Immobilisations incorporelles	68 616,40	41 921,91	83 900,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00		
21	Immobilisations corporelles	860 447,23	487 501,05	310 295,84
23	Immobilisations en cours	2 502 877,53	1 949 866,15	1 962 540,00
27	Autres immobilisations financières (EPF74)	149 000,00	148 477,68	158 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 757 480,72 €	3 442 547,26 €	4 436 838,04 €
Restes à réaliser				287 152,55 €
TOTAL dont RAR		5 757 480,72 €	3 442 547,26 €	4 723 990,59 €

Présentation graphique – BP 2025 – Dépenses d'investissement



A. Compte financier unique 2024 :

Au CFU 2024, le total des dépenses d'investissement s'établit à 3 442 547,26 € comprenant notamment :

- Le remboursement du capital des emprunts en capital (180 499,90 €),
- Des investissements en immobilisations incorporelles, pour 41 921,91 €, comprenant notamment les frais liés aux procédures d'urbanisme (PLU), les prestations d'étude des étudiants des universités Savoie Mont-Blanc et de Grenoble, des frais de géomètre, mission d'accompagnement secteur Esserts et village, licence pour le logiciel du stationnement payant;
- Des investissements en immobilisations corporelles pour un total de 487 501,05 €, comprenant l'acquisition d'un terrain, l'aménagement d'un verger potager, la réfection des murs du cimetière communal, la rénovation de la terrasse du chalet des Saix, la création d'une station de lavage pour vélos, des travaux route du Mas Devant, la pose de barrières poteaux en centre-ville, l'achat de caillebotis pour augmenter le nombre de places de stationnement, la fourniture et pose d'horodateurs au Lac bleu, la remise en état du chemin autour du Lac bleu et la pose de jeux, l'acquisition d'illuminations de Noël ;
- Des investissements en immobilisations en cours pour un total de 1 949 866,15 € dont notamment l'opération de travaux d'ampleur de la RD 54 pour 1 597 400 € sur cet exercice et la poursuite du projet de l'école Annie Bettex ;
- Des immobilisations financières (148 477,68 €) correspondant au remboursement des annuités des opérations de portage foncier organisées avec l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie.

B. Restes à réaliser 2024 :

Chapitre / Article	Libellé	Montant RAR 2024
202	Intégration PLU norme CIG	1 410
202	Révision allégée n°3 du PLU	1 201
202	Modification n° 2 du PLU	5 550
202	Révision allégée n°3 du PLU	3 400
202	Etudes construction d'un centre de secours	3 210
2031	Projet de transfert d'office aux Esserts	1 076
2111	Terrains route de l'Echarny	4 200
2111	Terrain Wolter	363
2111	Terrain indivision Berthod	163
21314	Restauration sculpture La Pieta	1 080
21314	Traitement conservation sculptures de l'Eglise	6 020
21314	Désinsectisation mobilier de l'église	1 780
21318	Prestation Gers	26 400
21351	Raccordement chalet des Saix	20 419
21351	Réfection des murs du cimetière	2 667
21351	Travaux cabinet du psychologue	41 486
21534	Bornes IRVE Lac Bleu	8 000
2158	Renne 3D illuminations de Noël	695
2188	Bandeau portique entrée du village	7 798
2312	Design parcours VTT débutant	6 770
2312	Montage dossier pistes VTT	1 471
2313	Etude esquisse rénovation TC Morillon	10 139
2313	Honoraires transformation Mairie/école	19 560
2313	Honoraires transformation Mairie/école	3 720
2313	Régularisation emprise TC10	2 172
2313	Mission accompagnement secteur Esserts et village	7 740
2313	Réhabilitation espaces publics Morillon 1100	21 766
2313	Réhabilitation espaces publics Morillon 1100	51 895
2315	Opération 73 - RD 54	25 000
TOTAL RAR DEPENSES 2024		287 153

C. Budget primitif 2025 :

Le détail des dépenses de la section d'investissement comprend principalement pour le BP 2025 :

- Le remboursement des emprunts en capital (181 860 €) ;
- Des dépenses d'équipement relatives concernant :
 - Des frais de géomètre (55 000 €) et des maîtrises d'œuvre relatifs à l'aménagement sécuritaire des routes de Samoëns et Verney (5 000) et des ponts du Sauvageon et de la Perrière (15 000 €) ;
 - Des acquisitions foncières, 24 000 € ;
 - Des travaux d'aménagement, de bâtiment, de réfection comme la réfection du Pumptrack au Lac bleu (45 000€), la réfection des enduits des murs du cimetière d'en haut (15 000 €), des reprises de voiries impasses du Bosson d'en bas et Gandalan (24 000 €), la pose de dispositifs de surveillance automatisée du stationnement payant sur les parkings de la base de loisirs du Lac bleu pour optimiser les recettes générées en l'espèce (30 925 €), la poursuite du remplacement des barrières du centre-ville (25 000 €),

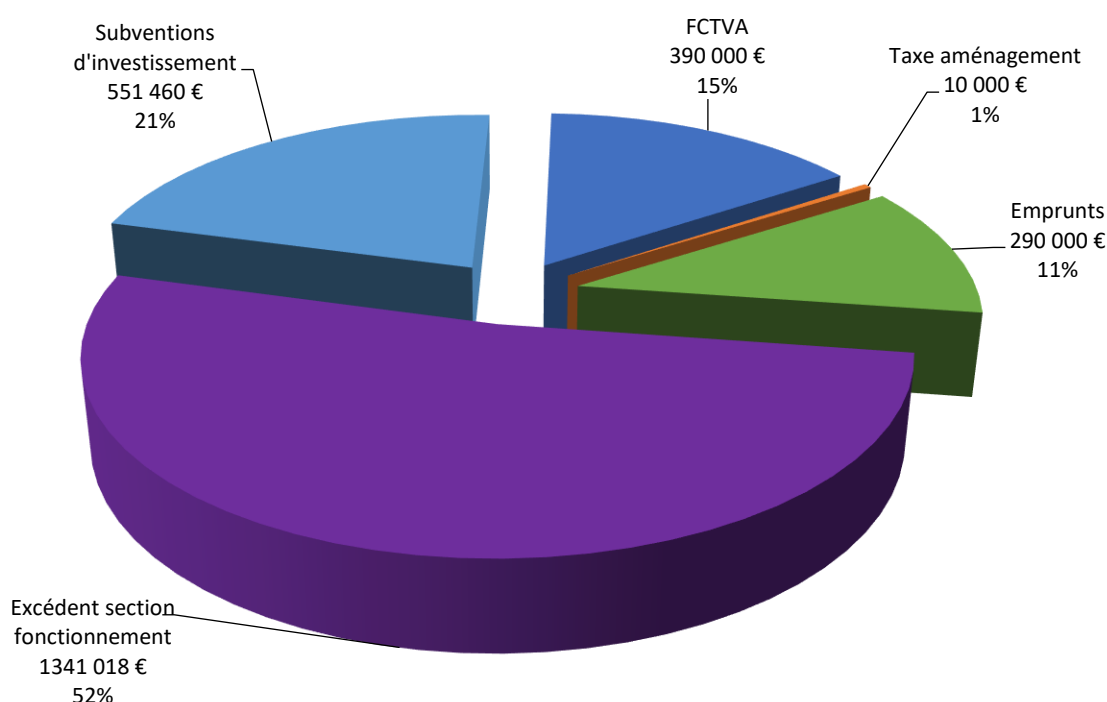
l'acquisition de décorations de Noël pour les Esserts (10 000 €) la pose de lettres géantes « Morillon » aux Esserts (60 000 €), le remplacement de menuiseries à La Carline (20 000 €) et divers « petits » travaux ;

- Des travaux en cours pour 1 962 540 € relatifs au financement des travaux structurants pour la commune de Morillon : réhabilitation des espaces publics aux Esserts (1 224 000€) et la création d'une aire de jeux aux Esserts (420 000 €), des études pour les pistes VTT (22 000 €), la mise en valeur du patrimoine des Esserts et du village (36 000 €), des crédits inscrits en vue de la réhabilitation du presbytère en Mairie et de la réhabilitation de l'école (260 540 €).
- Des immobilisations financières (158 000 €) correspondant au remboursement des annuités des opérations de portage foncier organisées avec l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie.

3.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

N°	Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025
001	Excédent d'investissement reporté			
021	Virement de la section fonctionnement	1 884 252,61 €		1 455 135,84
024	Produits de cession			
040	Opérations d'ordre entre sections			
041	Opérations patrimoniales	695 239,62	628 399,46	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	1 873 713,49	1 872 665,25	1 741 018,43
	<i>dont FCTVA</i>	280 481,39	279 939,36	390 000,00
	<i>dont taxe aménagement</i>	25 000,00	24 493,79	10 000,00
	<i>dont excédent de fonctionnement</i>	1 568 232,10	1 568 232,10	1 341 018,43
13	Subventions d'investissement reçues	1 069 275,00	591 371,32	551 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00 €	2 514,42	290 000,00
20/21/23	Immobilisations corporelles		618,55	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 757 480,72 €	3 095 569,00 €	4 137 614,27 €
Restes à réaliser				586 376,32 €
TOTAL dont RAR		5 757 480,72 €	3 095 569,00 €	4 723 990,59 €

Présentation graphique – BP 2025 – Recettes réelles d'investissement



A. Compte financier unique 2024 :

Au CFU 2024, les recettes perçues sur cette section pour le financement des dépenses d'équipement et les investissements s'établissent à un total de 3 095 569 € et comprennent :

- Des recettes importantes versées par l'Etat dans le cadre du Fond de compensation de la TVA, qui soutient l'investissement des collectivités locales et qui est calculé à partir des investissements réalisés en N-1 (279 939 €) ;
- Le produit de la taxe d'aménagement (24 493 €), limité du fait d'une urbanisation raisonnée sur la commune ;
- Des subventions d'investissement pour les projets structurants, qui s'élèvent à 591 371 € comprenant notamment les subventions versées pour les travaux de réaménagement de la RD 54, la subvention pour le verger communal, le solde de subvention pour les travaux effectués sur les chapelles, les amendes de police, le solde pour le réaménagement de la route du Mas Devant, la subvention « voies cyclables », le traitement des meubles de l'église...

B. Restes à réaliser 2024 :

S'agissant des restes à réaliser de l'exercice 2024 pour l'année 2025 sur les recettes d'investissement, ceux-ci s'établissent à 586 376,32 € avec :

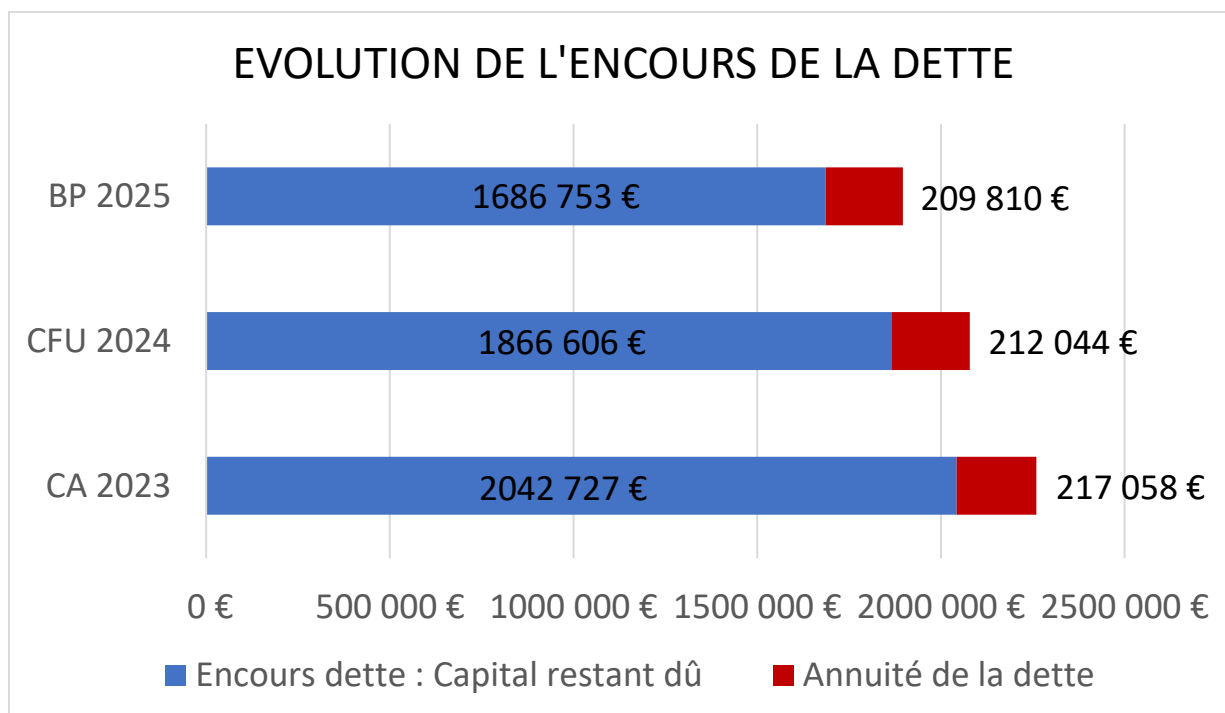
Chapitre / Article	Libellé	Montant RAR 2024
1321	Alpage des Foges - FEADER	21 792 €
1321	Voie cyclable	172 661 €
1322	Alpage des Foges - LA RÉGION	21 792 €
1323	Mise aux normes ST - CDAS 2023	9 044 €
1323	Jeux enfants lac bleu - CDAS 2023	17 816 €
1323	Murs cimetièrre - CDAS 2024	71 800 €
1323	Terrasse chalet des Saix - CDAS 2024	13 024 €
1323	RD54 - DGA infrastructures	135 897 €
1323	RD54 - parking base de loisirs	100 000 €
1323	RD54 - mobilité douce	17 550 €
1323	Mobilier église - CD74	5 000 €
TOTAL RAR RECETTES 2024		586 376 €

C. Budget primitif 2025 :

Les recettes d'investissement mobilisées dans le BP 2025 pour financer les investissements comprennent :

- L'autofinancement, correspondant à l'excédent de la section de fonctionnement, pour 1 455 135,84 € ;
- Les recettes propres : taxe d'aménagement (10 000 €) et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé par l'Etat (390 000 €) en fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2024, soit des recettes attendues en excédent par rapport à l'année précédente ;
- L'inscription de certaines subventions d'investissement et financements publics sur les projets, soit un montant évalué à 551 460 € et comprenant :
 - Les subventions attendues pour le financement du projet de réhabilitation des Esserts, comprenant la subvention attendue de l'Etat dans le cadre des dispositifs DETR et Fonds vert (220 000 €) et la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental dans le cadre des CDAS (100 000 €) ;
 - Les subventions sollicitées dans le cadre du dispositif Espace valléen pour le financement de l'aire de jeux aux Esserts, soit 131 460 € du Conseil régional dans le cadre du Plan Montagne et 100 000 € du Conseil départemental dans le cadre du Plan Alpin ;
 - La subvention DETR/Fonds vert - Réhabilitation des Esserts : 220 000 €.
- L'affectation du résultat de l'exercice N-1 pour 1 341 018,43 € correspondant à la couverture du déficit de clôture 2024 ;
- La prévision d'un emprunt de 290 000 € pour consolider le financement du projet de réhabilitation des espaces publics de la station de Morillon 1100 – Les Esserts.

4. BUDGET PRINCIPAL – BP 2025 – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT



Au BP 2025, il est prévu un recours à un emprunt à hauteur de 290 000 € afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice. Néanmoins, celui-ci n'étant pas encore souscrit à la date du vote du budget primitif, il n'est pas intégré à l'encours de la dette au BP 2025.

	CA 2023	CFU 2024	BP 2025
Annuité dette existante	217 058	212 044	209 810
<i>Dont intérêts</i>	<i>37 004</i>	<i>33 408</i>	<i>29 950</i>
<i>Dont capital</i>	<i>180 054</i>	<i>178 635</i>	<i>179 860</i>
<i>ICNE</i>			
Encours Dette au 31/12/N	2 042 727	1 866 606	1 686 753

IV. CONCLUSION

L'année 2024 se clôture, pour la commune de Morillon, sur un exercice excédentaire pour un montant de 969 562 €. Malgré des contraintes financières de plus en plus pressantes, l'équipe municipale a investi pour préserver le cadre de vie des résidents et réaliser les projets structurants pour la commune tout en conservant des marges de manœuvre pour les projets d'envergure à venir. Ainsi, en 2024, les élus ont notamment agi pour sécuriser les axes routiers structurants de la commune, assurer l'ouverture d'une supérette (dépense prévue en 2025) pour la saison d'hiver sur la station de Morillon 1100 – Les Esserts, ou encore maintenir l'activité d'une psychologue sur le village tout en libérant un cabinet pour l'accueil d'un nouveau médecin. Sur ce dernier point, les élus poursuivent leurs engagements en faveur du maintien de l'équipe médicale sur Morillon en consolidant l'équipement de la maison de santé et en assurant la tenue du secrétariat médicale par le recrutement d'un agent dédié.

L'équipe municipale est ainsi parvenue à assurer le financement des projets structurants pour la commune en recherchant de nouvelles recettes. Ainsi, l'institution de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et l'augmentation des taux d'imposition ont permis de générer des recettes supplémentaires. Celles-ci ont permis de poursuivre les projets d'envergure (mairie, école) pour la commune, et assurer la transition de Morillon vers un tourisme durable et quatre saisons.

Par la recherche de subventions, les élus ont maximisé le soutien des partenaires pour réduire, de fait, l'autofinancement restant à la charge de la commune afin de préserver les capacités de financement communales. C'est ainsi que l'équipe municipale a réalisé le projet de réaménagement de la RD 54 et des stationnements sur la base de loisirs du Lac bleu sans recourir à l'emprunt, ce qu'elle ambitionne également pour le projet de réhabilitation des espaces publics de la station de Morillon 1100 – Les Esserts prévu en 2025.

Ainsi, dans la droite ligne des années précédentes, les élus poursuivront, en 2025, leurs engagements pour Morillon. Tout en maintenant les taux d'imposition à un niveau identique à 2024, l'équipe municipale poursuivra sa stratégie de diversification touristique engagée depuis plusieurs années, avec comme point d'orgue l'accueil d'une épreuve de la Coupe du monde de VTT en août, en partenariat avec le Conseil départemental et l'Union cycliste internationale. Après avoir investi sur l'aménagement de la base de loisirs du Lac bleu, pôle d'attractivité du village, les élus mèneront en 2025 un programme d'investissement cohérent et ambitieux pour renforcer l'attractivité de la station de Morillon 1100 – Les Esserts. Une aire de jeux pédagogique sera construite au-dessus du jardin d'enfant, et les espaces publics internes à la station seront complètement réaménagés pour être plus adaptés aux besoins d'un tourisme durable et quatre saisons. En parallèle, les élus poursuivront les projets structurants et corrélés que sont la réhabilitation du presbytère pour y accueillir la mairie et le réaménagement du bâtiment actuel de la Mairie et de l'école pour le dédié aux besoins scolaires.